

EN REVUE

Défis Sud

*Bimestriel, n° 54,
octobre-novembre
2002, 50 p.*

Cette édition spéciale de la revue de l'organisation non gouvernementale SOS Faim a pour titre « Vers un mouvement paysan international », sujet bien entendu central pour cette association humanitaire mais aussi en ce qui concerne l'altermondialisation en général. Les clés de lecture de l'ensemble se trouvent à la fois dans l'éditorial et dans l'excellente interview d'Ibrahim Coulibaty, membre du comité exécutif du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit, d'une part de la nécessité pour l'agriculture de sortir de l'Organisation mondiale du commerce (ou, diront certains, de la nécessité que l'Organisation mondiale du commerce débarrasse l'agriculture de sa présence intempes- tive) pour que les agri-

culteurs du monde entier aient à nouveau la possibilité de choisir le type de monde rural qu'ils veulent pour leurs enfants ; et, d'autre part et plus clairement encore, de la revendication d'aller au-delà de la « sécurité alimentaire » pour accéder à la « souveraineté alimentaire ».

Le sommaire présente deux séries de textes. La première moitié de ceux-ci est consacrée à la création de réseaux alternatifs à ceux que la décolonisation avait d'abord mis en place. La seconde, à la description de situations locales exemplatives de réussites ou d'échecs. Dans le premier volet, l'Afrique — la plus tragiquement délaissée — vient en tête, avec l'interview déjà citée d'Ibrahim Coulibaty et une synthèse très utile du numéro de la *Revue internationale de l'économie sociale* de juin 2002 intitulé « Grand saut dans la mondialisation ». Vient ensuite un survol du parcours de quelques

syndicats, associations, coopératives paysannes en Amérique latine, qui fournit des éléments de réflexion sur les divers types d'organisations, leurs parcours et leurs enjeux dans des contextes de plus en plus globalisés. Sans passer malheureusement par l'univers asiatique, on saute alors directement à l'Europe avec une présentation de la Coordination paysanne européenne, une description de sa critique de la Politique agricole commune et une analyse du conflit entre les agriculteurs français et la grande distribution. Cette partie en quelque sorte « organigrammatique » et forcément bourrée de sigles (heureusement décodés) se termine par le transnational, avec *Via Campesina*. Créé à Mons en 1993, cet organisme mondial regroupe les organisations agricoles et paysannes de sept régions : Asie du Sud, Asie du Sud-Est/Nord-Est, Europe, Amérique du Nord, Amérique

centrale, Caraïbes et Amérique du Sud. Il a obtenu le statut de délégué officiel au Sommet mondial de l'alimentation.

En seconde partie, le lecteur a le plaisir de sortir d'une certaine abstraction pour découvrir une série d'expériences de terrain comme notamment l'utilisation des médias au Bénin, les femmes de Basse-Casamance et la grève des rizières, les femmes tchadiennes bucheronnes, le très original mouvement ghandien des agriculteurs de l'État du Karnataka en Inde, le mouvement « bio » en Bolivie, les paysans du désert de Mauritanie, etc.

Mouillée jusqu'au cou dans l'Organisation mondiale du commerce et coincée dans les subventions de sa Politique agricole commune, l'Europe est évidemment largement interpellée dans le dossier de SOS Faim à propos de sa participation au dumping des produits agricoles du Nord sur les marchés du Sud.

Espace de libertés

Mensuel, n° 305, novembre 2002, 35 p.

L'expérience l'a montré plusieurs fois au cours de cette législature, c'est le dépôt de propositions de loi au Parlement, et singulièrement au Sénat, qui stimule le plus efficacement la réflexion, en particulier sur les problèmes éthiques difficiles. C'est probablement la raison pour laquelle on peut estimer que le dossier « Prostitution » que contient ce numéro de la revue du Centre d'action laïque constitue un progrès sur ce qu'ont publié naguère sur le même sujet *Les Cahiers marxistes* et la revue *Politique*. Comme le rappelle, en effet, en introduction Martine Vandemeulebroecke, le débat s'est trouvé redéployé du fait qu'Agalev a déposé un texte visant à légaliser la prostitution (comme c'est le cas en Hollande) tandis que les féministes Anne-Marie Lizin (P.S.) et Nathalie de T'serclaes (M.R.) en déposaient un autre entendant interdire l'achat de services sexuels, c'est-à-dire punir exclusivement le client (comme on le fait en Suède),

Philippe Monfils (M.R.) ayant opportunément sauté dans le train piloté par Agalev avec une proposition à lui de légalisation. Sans déposer quant à lui de proposition de loi, Écolo a pour sa part pris une position qui tente d'établir un compromis entre les deux attitudes en proposant d'aider les prostituées à mieux utiliser les statuts professionnels existants (celui d'indépendant), mais sans reconnaître l'acte prostitutionnel comme « un métier comme un autre » et surtout sans admettre le proxénétisme au sein du monde patronal. Au niveau associatif, le Nid est hostile à toute réglementation tandis qu'Espèce P demande un statut pour les prostituées. Quant à ces dernières, après avoir remué ciel et terre dans les années quatre-vingt, elles se taisent aujourd'hui dans toutes les langues, du moins collectivement.

À la différence des publications antérieures, *Espace de libertés* donne peu de place aux féministes. L'introduction de Martine Vandemeulebroecke se contente de rappeler le manifeste diffusé en

2000 par la sénatrice C.D.H. Magdeleine Willame « Le corps n'est pas une marchandise » (signé notamment par le Roi, mais pas par Agalev), et l'appel contre la légalisation lancé conjointement en 2002 par l'Université des femmes, les Femmes prévoyantes, Vie féminine et le Conseil des femmes francophones belges. Le dossier comporte seulement, dans le même sens, un article intellectuellement très pointu de Françoise Hecq sur le consentement, qui déstabilise touche par touche la validité de la distinction faite par Agalev entre la prostitution contrainte, à combattre, et la prostitution librement consentie, qu'il conviendrait de reconnaître dans un souci de protection. Cet évincement est important non pas seulement, ni d'abord, parce qu'il marginalise la stigmatisation du client revendiquée par la proposition de loi Lizin - de T'serclaes, mais parce que la position féministe radicale sous-entend en pratique la prohibition totale de la prostitution sans prendre en compte le fait que celle-ci se fera, dans ce

cas, simplement clandestine et sera soumise plus que jamais à la traite des êtres humains par les proxénètes et autres maffieux.

C'est en effet dans la traite des êtres humains que se situe le nœud gordien du problème, si l'on en croit le résumé bref et clair que fait Pascal Martin du rapport, publié en octobre 2002 par l'Office international des migrations, sur les ravages que fait l'industrie du sexe parmi les refoulés de l'immigration. D'où la position que résume Richard Kalisz dans son remarquable article-témoignage sur la prostitution masculine: « S'en prendre non pas aux prostitué(e)s et aux clients, mais aux réseaux de traite des êtres humains ». Une partie de la solution réside bien entendu dans une amélioration de la répression de cette traite, essentiellement liée à la prostitution, à propos de laquelle Patricia Lecocq rappelle à bon escient le contenu du recueil de jurisprudence sur la loi du 13 avril 1995 publié par le Centre pour l'égalité des chances. Mais si statut des pros-

tituées il doit y avoir, la difficulté est d'éviter de donner du même coup aux proxénètes et aux maffieux l'accès au banc patronal. Et c'est ici qu'il faut s'en référer à l'article le plus éclairant du dossier, qui a pour auteur Quentin Deltour, coordinateur de l'antenne liégeoise de l'association Espace P. Avec une connaissance très approfondie du terrain que n'ont certainement pas la plupart des autres intervenants, celui-ci montre d'abord que si on veut parler de statut, il faut parler de fisc et de cotisations sociales. Les prostitué(e)s sont en effet assimilé(e)s d'office au statut économique d'indépendant. La plupart n'en tient pas compte et, lorsque tombent les contrôles, est sujette à des redressements financiers, dont, si les inspecteurs sont intraitables, le remboursement oblige plus que jamais les sanctionné(e)s à s'enfoncer dans la prostitution. Quant aux prostituées qui optent pour une clandestinité accrue, l'organisation de leur insolvabilité les fragilise socialement et réduit considérablement leurs droits élémentaires, par exemple

dans la privation de la garde de leurs enfants pour manque officiel de ressources. Et Quentin Deltour de conclure de manière convaincante: « Lorsqu'un statut professionnel est en tel décalage avec la réalité, il est indispensable de le réajuster [...]. La définition d'un statut clair pour les métiers du sexe ne mettra certainement pas fin à tous les abus, ni à toutes les exploitations, mais elle est indispensable à l'insertion et à l'émancipation sociale des personnes qui désirent vivre légalement de leur prostitution. »

S'il s'agit d'un ajustement spécifique du statut d'indépendant, le coordinateur d'Es-pace P insiste à bon droit sur le fait que, comme il en va dans plusieurs professions indépendantes à caractère médical, les prostitué(e)s devront bénéficier d'une couverture qui prend en compte leur surexposition aux maladies. Quentin Deltour suggère, en outre, que les personnes qui désirent se prostituer sous le régime salarié pour profiter des garanties sociales qu'offre un contrat de travail puissent le faire... à condition que

l'autorité publique impose vis-à-vis des employeurs, via une procédure d'agrément, des recommandations strictes et contraignantes. En oubliant malheureusement que cela permettrait, quelles que soient les précautions que l'on prendrait, l'accès au banc patronal des proxénètes et, d'une manière ou d'une autre, des maffieux, bref des agents de la traite des êtres humains. C'est pour cette raison que, personnellement, je ne le suivrais pas sur ce point, sans non plus me faire d'illusions sur le statut d'indépendant, dont j'ai quelque peu l'expérience. Faute de contrôle, il n'existe, en effet, dans beaucoup de professions « libérales » (architectes, médecins, avocats, par exemple), que trop de faux indépendants officiellement « associés » à des « patrons » de fait, qui se dispensent ainsi de payer leurs lois sociales. Si, dans la mesure où il serait spécifiquement adapté, le statut d'indépendant(e) paraît convenir symboliquement très bien à une prostitution qui serait réellement « libre », cela ne veut pas dire que certains

maquereaux maffieux n'arriveront pas à le contourner. Aller plus loin ne pourrait se faire qu'en travaillant réellement sur les causes de la traite ou de l'asservissement des êtres humains. La question du statut des prostitué(e)s se situe dans la sphère des conséquences, où tout est toujours à refaire.

Esprit

*Mensuel, n° 11,
décembre 2002, 221 p.*

Outre un dossier intitulé « La colère, la justice, le bonheur: des Anciens aux Modernes », qui réunit des articles de Pierre Pachet sur Homère, Paul Ricœur sur Aristote, Carole Widmaier sur Léo Strauss, Monique Canto-Sperber et Alain Boyer sur notre relation aux Anciens, on trouvera encore, au fil du sommaire de ce numéro, trois articles qui valent le détour. Le premier a pour titre « Actualités de Michel de Certeau ». Il s'agit d'un ensemble à plusieurs voix d'une bonne vingtaine de pages autour du frontalier atypique des sciences humaines, réapparu dans l'actualité à la suite de la

parution récente de deux biographies intellectuelles, *Michel de Certeau, le marcheur blessé*, de F. Dosse (La Découverte, 2002) et *Michel de Certeau - Les chemins de l'histoire*, publié sous la direction de M. Trebitsch en collaboration avec C. Delacroix, F. Dosse et P. Garcia (Complexe, 2002). L'influence de l'auteur (avec Jean-Marie Domenach) du *Christianisme éclaté* ou de *Histoire et psychanalyse* sur de nombreux animateurs d'*Esprit* a été forte. En témoignent les articles de Luce Giard, Jean-Claude Eslin, Daniel Bogner, Pierre Lardet, Georges Vigarello et Jean-Louis Schlegel. Des textes pleins de finesse attentive, qui, selon les lecteurs, seront un recours pour une enrichissante démarche de mémoire ou des chemins introduisant à une découverte bienvenue.

La revue publie également, à titre de bonnes feuilles, un chapitre du livre à paraître de Jürgen Habermas *L'avenir de la nature humaine* (Gallimard), intitulé « Vers un eugénisme libéral? ». Le philosophe allemand y retravaille le

concept de « natalité » créé par Hannah Arendt dans *Condition de l'homme moderne*, et synthétise ainsi ses réflexions sur les possibilités ouvertes par les thérapies géniques et leur incidence sur notre existence corporelle, la conduite de notre vie personnelle et la manière dont nous nous comprenons en tant qu'êtres moraux.

On lira enfin avec intérêt le texte de la conférence prononcée par Pierre Hassner devant les membres de la Société française de philosophie sur « La signification du 11 septembre », sous-titré : « Divagations politico-philosophiques sur l'évènement ». Il s'agit d'une mise en perspective qui s'ouvre par ce quasi-aphorisme, que le discours décodera ensuite largement : « Le 11 septembre 2001, nous avons changé de paradigme dominant. Nous étions, ou nous croyions être, dans le monde de Locke, avec des ouvertures sur le monde de Kant. Nous nous retrouvons dans le monde de Hobbes, avec des ouvertures sur le monde de Nietzsche et celui de Marx. »

Hervé Cnudde

Santé Conjuguée

numéro 22,
octobre 2002

Le thème du dossier pose une question ; « Santé et prison : équation insoluble? » À travers les articles, la revue montre les carences sanitaires présentes dans le milieu carcéral, les difficultés à mettre en place des dispositifs de soins similaires à ceux des conditions de vie en liberté, les améliorations déjà apportées dans ce domaine. Bien que les rapports de différents organismes, tels que l'Observatoire international des prisons, le Conseil supérieur de la justice, la Ligue des droits de l'homme (pour ne citer qu'eux), dénoncent les conditions de détention éprouvantes, la surcharge du personnel, les carences psychosociales, etc., le passage à la normalisation et à l'établissement de lois reste chaotique. Pourtant les solutions existent : reclassement psychosocial, application de peines alternatives, actions de prévention, remboursement des soins de santé... La lenteur de l'évolution serait-elle due à un manque de volonté po-

litique, à la complexité des répartitions des compétences propre à la Belgique? Le dossier tente de répondre à partir des exemples français et britannique.

Parce que le réseau associatif a pris lui aussi conscience que la population carcérale est davantage exposée aux risques de contamination et de contagion de maladies, la revue nous présente les actions de prévention menées par différentes associations: Modus Vivendi, Coordination Sida Assuétudes, Service éducation pour la santé, Namur Entraide Sida.

Mais au-delà de la problématique de la santé, le dossier s'interroge également sur le processus de réinsertion

que les systèmes judiciaire et carcéral ne favorisent pas; l'attente du jugement et les délais d'application de la peine, qui figent toute initiative de réhabilitation; la vie sociale particulièrement traumatisante en prison, qui précarise l'individu; le recours aux drogues, qui paradoxalement s'intensifie entre les murs; le casier judiciaire, qui diminue les chances d'insertion professionnelle; les amendes pénales, qui deviennent des dettes longues à apurer.

La revue nous expose des faits réels, des situations vécues et montre également des cas *exceptionnels* d'individus dont l'expérience carcérale a été bénéfique.

Loin de se limiter à la question de la santé, la revue nous montre que les carences sur ce terrain sont révélatrices d'une société qui a oublié de considérer le prisonnier comme un citoyen titulaire de droits, d'une société qui n'a pas réévalué les concepts de punition, d'interdiction, de privation de liberté. Outil de réflexion et ouverture au débat, ce dossier apaisera peut-être les craintes d'Obrecht: « On peut craindre qu'en l'absence d'une réflexion sociale sur le rôle actuel de la prison, elle ne devienne peu à peu le lieu d'une mise à l'écart de populations désinsérées et marginales que la société aura renoncé à intégrer. »

Caroline Francotte

Erratum

Dans le texte de la rubrique « En Revue » du n° 11, novembre 2002, à la page 15, consacré à la recension du mensuel *Études*, une erreur a fait substituer le mot « Juifs » aux mots « chrétiens palestiniens ». Il fallait donc lire :

« Paradoxalement, la compréhension [...] est à même de déthéologiser dans son propre système de pensée l'argumentaire religieux utilisé par le sionisme, ce qui permettra aux *chrétiens palestiniens* de se retrouver au coude à coude avec leurs compatriotes musulmans [...]. »

Le lecteur aura, je l'espère, rectifié de lui-même.

Hervé Cnudde